

COUPES DANS LE SECTEUR PARAPUBLIC - ÉTABLISSEMENTS PÉRIPHÉRIQUES

RÉSISTER OU SUBIR IL FAUT CHOISIR!

Le Conseil d'Etat voulait piller 20 millions sur les subventions aux établissements périphériques de la santé subventionnée. C'était cet été. Mais il n'y a eu, contrairement à ce qu'il attendait, ni sidération ni résignation. La mobilisation s'est étendue. Aujourd'hui, le gouvernement, dans son projet de budget 2026, ne réclame plus que 5 millions.



**TOUTES ET TOUS
À LA MANIFESTATION DU
JEUDI 2 OCTOBRE 2025**

**RASSEMBLEMENT À 18H00 À MONTBENON (LAUSANNE)
DÉPART À 18H30**

Quel recul ?

C'est incontestablement un succès d'étape de la résistance. Mais la situation demeure floue. Tout d'abord les économies totales du Conseil d'Etat vont s'étendre sur des années. La situation des établissements périphériques était fragile et instable avant que n'arrive la menace de coupes de 20 millions. Malgré leur réduction à 5 millions, la fragilité des établissements périphériques demeure. Ce qui signifie que les prestations à la population, l'emploi, les conditions de travail et les salaires sont attaqués ou menacés.

Certains établissements contraints à des licenciements, n'ont pas de quoi payer le moindre plan social.

La négociation FHV est insuffisante

Donc, de manière évidente, les négociations menées sous l'égide de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) ne produisent pas la pression suffisante. Le personnel n'a pas non plus les garanties indispensables pour sécuriser sa situation.

Seule la mobilisation sociale, citoyenne, du personnel salarié aussi, peut forcer une négociation à la hauteur des problèmes et des menaces.

Les travailleurs·euses ont besoin de protection

De même, les travailleurs·euses concerné·es ont besoin dès maintenant de conditions et de garanties pour chaque situation d'établissement mais aussi au niveau sectoriel, dans la santé subventionnée et même dans toute l'aire de santé. Ces garanties doivent être immédiatement mises en place et venir étayer une négociation générale qui non seulement doit supprimer jusqu'au dernier franc de coupe mais ouvrir sur l'octroi de moyens aux établissements pour permettre de faire face aux besoins de la population.

Pour l'hôpital, les coupes sont létales

Le Conseil d'Etat entend dégrader la carte sanitaire, dégrader et désertifier l'aire de santé. Bloquer ce projet et ses coupes létales, tel est l'enjeu.

Les salarié·es des établissements périphériques ont urgemment besoin de protections qui doivent être négociées entre la FHV et l'Etat d'une part, les syndicats, les délégations et les représentations du personnel de l'autre.

Il faut sortir des pourparlers codés et obscurs où seuls négocient la FHV, les directions d'établisse-

ment et derrière le rideau, l'Etat et ses décideurs. Le personnel concerné doit entrer dans la danse. Les mouvements citoyens et sociaux aussi. Enfin, l'Etat doit prendre ses responsabilités de dirigeant, donneur d'ordre et subventionneur dans tout le secteur.

La négociation sera laborieuse. Elle se déroulera à plusieurs niveaux. Pour les travailleurs·euses, peser sur cette négociation, dans toutes ses dimensions, est indispensable.

3 revendications pour 1 situation

Mais, les salarié·es ont immédiatement besoin de protections et de garanties exprimées dans les revendications suivantes :

1. Tous les droits acquis doivent être garantis (statut, qualification, type de poste et activité, statut, salaire, conditions générales de travail) à tous·tes.
2. En cas de licenciements sur les sites, un plan de reclassement de tous·tes les salarié·es menacé·es doit être mis sur pied avec une priorité sur l'emploi offert dans les établissements de la FHV, de la santé publique et du CHUV.
3. Pour celles et ceux qui ne voudraient pas du reclassement, un plan social doit être négocié, avec des conditions et des montants supérieurs au minimum légal ou usuel.

La mise en place de ces mesures exige, comme nous l'avons esquissé plus haut, une négociation spécifique entre les diverses organisations du personnel d'une part, la FHV et l'Etat de l'autre.

Etant donné la situation financière des établissements périphériques, l'Etat doit être le garant en dernière instance des mesures de protection exposées ci-avant.

Consultez les informations syndicales sur la mobilisation du 2 octobre sur notre site ou en scannant le QR-code



<https://sud-vd.ch/manifestation-contre-les-coupes-dans-nos-services-publics-et-parapublics/>